

Date de transmission de l'acte: 24/04/2023

Date de réception de l'AR: 24/04/2023

009-210902490-DE_2023_019-DE

A G E D I

Date de l'AR d'annulation: 24/05/2023



Commune de ROQUEFIXADE

COMMUNE DE ROQUEFIXADE

Séance du 14 avril 2023

Membres en exercice :

9

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Michel SABATIER

Présents : 7

Présents : Michel SABATIER, Nicolas CONNORD, Amandine RAUZY, Paul PERILHOU, Jacques RIVIÈRE, Eveline AUTHIÉ, Dominique DUMONS

Votants: 7

Représentés:

Pour: 7

Excusés: Jean-Barthélémy MARIS

Contre: 0

Absents: Marc VALLVE

Abstentions: 0

Secrétaire de séance: Nicolas CONNORD

Objet: Création d'un muret en pierre à l'entrée du village

Délibération n°: DE_2023_019

Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que le terrain à l'entrée Est du village nécessite la création d'un muret en pierre pour bien délimiter la bordure de la rue montante vers le village. Cette rue étant plus haute que la rue principale, les véhicules qui font demi-tours à cet endroit n'appréhendent pas ce petit détail.

Un muret en pierre permettra de sécuriser ce passage tout en préservant l'esthétique de l'entrée du village tout en conservant l'architecture « pierre » du site.

Le montant total des dépenses s'élève à 1 952,00 € HT.

Le Maire propose un plan de financement comme suit :

FDAL	40 %	782.00 €
AUTOFINANCEMENT	60 %	1 173.00 €

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité des membres présents :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder aux travaux de création d'un muret à l'entrée Est du village.
- **D'ACCEPTER** le plan de financement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Maire, Michel SABATIER


